

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 22 avril 2009

ORDRE du JOUR

- ❶ Budget *
- Bilan année 2008
- Budget année 2009
- ❷ Plan d'équipement informatique *
- ❸ Campagne d'impôt sur le revenu 2009 *
- ❹ Questions diverses

Membres titulaires présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
M. DESCAMPS, Directeur divisionnaire ;
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques
Mlle PARET, Inspectrice principale

Représentants du personnel :

Mme ANDRE, Contrôleur principal, MM. TRESCARTE et MAUREL, Contrôleurs, représentant le SNADGI-CGT, MM. COHADE et CIACHERA, Contrôleurs principaux représentant le SNUI.

Mme RANC, suppléante et Mme MEKHALDI, expert désigné par le SNUI, participent également à la réunion.

M. QUINTIN, Président, ouvre la séance à 9 heures.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; M. CIACHERA est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

Le Président constate que le quorum requis pour une 2^{ème} convocation est atteint et que le CTPD peut se tenir valablement.

M.TRESCARTE signale que les représentants des personnels restent à cette 2^{ème} convocation, car il ne peuvent pas laisser la DSF 43 mettre en place une nouvelle mission à Brioude (**SIP**) sans défendre les intérêts de leurs mandants et plus largement de tous les agents en terme de moyens professionnels, de conditions de travail et d'organisation du service.

Les représentants du SNADGI-CGT et du SNUI donnent tour à tour lecture d'une déclaration liminaire dont le texte est joint en annexe du présent procès verbal.

Sur un certain nombre de points évoqués, le président souhaite apporter des précisions :

Il précise notamment qu'il n'est pas fait un usage débridé de la fongibilité asymétrique. Elle est utilisée lorsqu'il y a des raisons techniques de le faire (réserves en début d'année pour faire face à d'éventuels congés maladie des personnels d'entretien et de restauration, frais de manœuvre qui ne sont pas utilisés pour cause d'aléas climatiques).

M. TRES_CARTE réitère la demande du SNADGI CGT 43 de zéro euro basculé de l'enveloppe frais de personnels à l'enveloppe frais de fonctionnement. Depuis toujours le SNADGI CGT 43 dénonce cette dérive possible à cause de la fongibilité qu'autorise la LOLF.

La campagne IR va se dérouler avec un effectif tendu sur l'ensemble des missions (congés maladie, déséquilibre dans la couverture du TSM entre les résidences).

L'accueil du public de 17 à 19 heures les 2 derniers jours de la campagne a eu un succès mitigé l'an dernier. Il faut souligner que les usagers n'ont pas l'habitude de ce genre d'opération qui n'a sans doute pas été suffisamment accompagnée. Il y a pourtant un besoin, notamment pour les salariés.

M. TRES_CARTE signale qu'une fois de plus cette option rencontrera l'échec. En outre l'an dernier, le fait que 2 collègues se soient portés volontaires avait choqué la plupart des autres agents, d'autant que leur rémunération, fortement majorée et prise sur l'enveloppe commune, n'est pas justifiée.

M. COHADE demande que les volontaires ne soient pas rémunérés sur l'enveloppe campagne IR.

Le président fait remarquer que l'enveloppe des crédits de campagne est normalement destinée à rémunérer les opérations exceptionnelles d'accueil du public en dehors des heures de service. Dans un geste de reconnaissance, il avait été décidé d'étendre le paiement à toutes les opérations menées en dehors des locaux du service.

Il confirme que la réception entre 17 et 19 heures sera reconduite cette année. L'intérêt de la maintenir sera apprécié en fonction de la réaction du public. La rétribution des volontaires qui assureront cet accueil ne sera pas majorée.

Il ajoute que d'autres opérations sont programmées : accueil organisé à la Maison du Handicap avec un interprète en langue des signes, action en direction des relais sociaux.

Au SIP de Brioude, les travaux sur les espaces destinés à la Trésorerie ne sont pas terminés. Ils sont en bonne voie pour ce qui concerne l'accueil fiscal.

Il rappelle le principe de respect des métiers. Les agents de l'ex-DGI ne traiteront pas le recouvrement, les documents adressés aux usagers porteront encore l'adresse de la Trésorerie jusqu'à son déménagement début juin.

Il confirme qu'il entend la plainte des agents sur le manque de considération qu'ils ressentent. Il estime que les chefs de service doivent être très attentifs au dialogue lors des entretiens d'évaluation. A son sens, la reconnaissance des efforts est mieux soulignée avec la nouvelle notation. Il reconnaît que la rotation des cadres est perturbante lorsqu'elle est trop rapide.

De nets progrès ont été réalisés pour les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement avec le repyramidage des emplois. Une prime d'intéressement de 150 euros sera prochainement versée à tous les agents. En effet, les résultats de 11 indicateurs sur 12 ont atteint l'objectif en 2008.

M. TRES_CARTE fait remarquer que les agents ont subi une perte de leur pouvoir d'achat, pas les cadres supérieurs qui perçoivent des primes importantes.

Sur les effectifs du SIE de Brioude, il précise qu'un contrôleur stagiaire d'origine interne, spécialité SIE, va prochainement effectuer son stage pratique dans cette structure.

I – Budget

Le compte rendu 2008

M. PERAUD présente le compte rendu d'exécution budgétaire 2008. L'ensemble des crédits notifiés est scindé en 3 types de dotations, une dotation de base de 684 573 € (+ 0,67% par rapport à 2007), une dotation spécifique (loyers notamment) et d'autres abondements correspondant essentiellement à des crédits délégués par la Délégation interrégionale pour financer des opérations liées à la modernisation des services (accueil du public, acquisition de matériels coûteux) ou à la DPA du directeur (ex. : journée de réflexion sur l'accueil dont le coût a atteint 2000€).

A la demande des représentants des personnels, il donne le détail de la somme déléguée par la DI :

- fenêtres thermiques de Brioude : 34896 € + 25000 €
- alarme Brioude : 5000 €
- frais de déplacement pour la formation professionnelle : 4000 €
- écran vidéo pour le hall d'accueil de l'HDI du Puy : 2000 €
- loyer DSF : 62541,50 €
- garage : 973,95 €
- parking : 2152, 24 € (752 € reversés par la Trésorerie)

Il répond aux diverses questions posées sur les crédits affectés restitués (frais de contentieux non utilisés en 2008), sur les abondements hors DGF (rétrocessions de la CH, de la DIRCOFI et du CHS pour les frais d'affranchissement), sur la hausse des dépenses relatives aux logements de fonction (en 2007, le chef du SIE-C n'occupait pas un tel logement).

Analyse des crédits consommés :

Les dépenses d'amélioration sont en baisse (- 14,5 %). Les dépenses de fonctionnement augmentent de 12,92 %. Le poste qui enregistre la plus forte hausse (47,28 %) est celui relatif aux déplacements. En effet, les frais de déplacement qui étaient payés par les établissements d'enseignement sont désormais pris en charge par la direction et représentent une somme de 19088 €. Les dépenses liées aux locaux progressent également de + 19,26 % (toiture de la terrasse du Puy)

M. TRESCARTE demande quel est le coût de la JPO à Yssingeaux.

Le président répond que la JPO avait pour but de faire connaître l'administration fiscale aux enfants des écoles primaires. Les enseignants ont été satisfaits de cette opération et les agents ont été fiers de mener cette action.

M. TRESCARTE ne partage pas cette analyse. Pour lui, les agents ont été très professionnels mais ils n'étaient pas d'accord sur le support utilisé, en l'occurrence, les enfants.

M. COHADE demande si dans le cadre de réunions avec les professionnels, la crise actuelle a été évoquée.

Le président indique qu'il n'y a pas de rapprochement entre la crise économique et le contrôle fiscal. Un soutien est apporté par les SIE dans le domaine du recouvrement : remboursements anticipés de crédits d'impôt, mesures de tolérance dans les délais et les échéances.

M. COHADE fait remarquer que les vérificateurs s'inquiètent dans le cadre de leurs interventions en entreprises.

M. DESCAMPS précise qu'au CLP, il n'y a pas de frilosité quant au contrôle fiscal. M. LOUCHE a animé une journée d'information auprès d'entrepreneurs sur la bonne tenue de la caisse. Il n'y a pas eu de remontée sur le contrôle fiscal.

Le président indique qu'en ce qui le concerne, les interventions n'ont aucune influence sur ses décisions en matière de contrôle fiscal. Il s'agit souvent de problèmes de trésorerie plus que des questions sur le fondement des contrôles.

Les représentants des personnels souhaitent connaître le montant du loyer versé pour la DSF.

M. PERAUD indique qu'il est de 62 541,50 € par an plus 973,95 € pour le garage. Le loyer payé pour le parking de l'HDI est de 2152,24€ par an.

M. COHADE interroge le président sur l'utilisation du droit d'enquête.

Ce dernier explique qu'il y a 2 types de droit d'enquête :

- un droit offensif exercé par les agents de la BCR
- un outil de procédure pour l'ensemble des services de contrôle, destiné à compléter des travaux de CSP.

Pour exercer le droit offensif, les agents doivent être accompagnés par un agent de la BCR.

Le Budget prévisionnel

M. PERAUD précise que la DGF repose sur un périmètre et une architecture communs aux DSF et TG et qui recouvrent les dépenses de locaux, de fonctionnement et d'équipement.

Les dotations comportent 3 niveaux qui correspondent à une dotation de base regroupant la plus grande part des crédits de fonctionnement (77% de la DGF), les crédits fléchés (22% de la DGF) et les abondements exceptionnels (1%). Les DGF de 1^{er} niveau sont lissées pour éviter les variations annuelles supérieures à +/- 3% par rapport à 2008 et une réserve de 2% est obligatoirement constituée.

II –Le plan d'équipement informatique

M. PERAUD précise que Microsoft Office a été maintenu dans un certain nombre de services : les cadres, la BDV, la DSF, le CDIF...

Le président souligne que le nombre d'équipements et leur qualité sont conformes aux préconisations, la cadence de renouvellement du parc d'un quart par an est respectée. En revanche, le taux d'imprimantes par agent est élevé par rapport aux normes. La rationalisation du parc suite aux prescriptions de l'audit effectué par M. CHAZALON ne doit toutefois pas être une source de souci supplémentaire pour les agents.

III- La campagne d'impôt sur le revenu 2009

M. DESCAMPS présente le bilan de la campagne 2008 qui a confirmé l'intégration de la DPR.

Le président ajoute que le dispositif d'accueil téléphonique n'était pas satisfaisant, les agents étaient nerveusement fatigués par les bruits ambiants qui générait une mauvaise ambiance.

Les messages en prédécroché ont subi des perturbations techniques ce qui a entraîné une incompréhension de la part des usagers et des agents.

La procédure SCoup est assurée par d'autres agents que ceux du CDI (IP, DSF, BD).

L'effort doit être poursuivi pour développer l'usage de la télédéclaration.

M. TRESCARTE fait remarquer que s'il est normal que les agents répondent aux questions des usagers, on ne doit pas leur demander de faire une publicité particulière pour la télédéclaration.

Le président estime qu'il convient de montrer aux usagers que les services qui leur sont rendus ont évolué.

M. TRESCARTE souligne qu'il y a beaucoup d'anomalies dans les télédéclarations.

M. DESCAMPS rappelle que des messages bloquants lors de la saisie sont destinés à réduire le nombre d'anomalies.

Le président ajoute que le contentieux de l'IR n'a pas progressé et l'essentiel concerne la PPE.

M. COHADE demande si le gain de temps généré par la télédéclaration a été quantifié et s'il a permis d'améliorer le contrôle.

Le président confirme qu'il y a effectivement un enrichissement des missions. Il y a aussi des suppressions d'emplois dont une partie a permis de financer l'harmonisation indemnitaire, la prime de fusion, les requalifications d'emplois.

Sur la distribution des déclarations, le président souligne que le calendrier est très contraint et porte sur 3 à 4 semaines en avril. Les dates de remise à la poste changent chaque année. Il faut ensuite s'adapter sur le terrain.

M. TRES_CARTE fait remarquer que l'objectif de saisie de 95% de déclarations à la mi-juillet 2008, décidé unilatéralement par le DSF, n'a pu être atteint malgré l'engagement total de tous les agents. De plus sur le site d'YSSINGEAUX des circonstances particulières ont touché durement certains agents et ont aggravé les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs autoritairement exigés.

Le président estime que certains agents n'ont pas fait d'effort pour rattraper le retard. Cette année, ont été mis en place des renforts et la saisie fera l'objet d'un suivi attentif. Les prévisions devront être communiquées aux agents.

M. MAUREL demande des précisions sur le comité local des usagers particuliers.

Le président l'informe qu'il s'agit d'un organisme regroupant des représentants de l'UDAF, de l'UFC Que choisir, 50 Millions de consommateurs, le CLCV.

M. MAUREL s'étonne que l'INDECOSA ne soit pas représenté. Le président demande que cet organisme prenne contact avec lui.

M. COHADE souligne le faible nombre de déclarations par téléphone.

Le président précise qu'on observe le même phénomène partout en France. Il semble que les usagers ne fassent pas confiance à cette procédure sans papier.

Mme MEKHALDI observe qu'un seul exemplaire de la déclaration est adressé aux contribuables.

Le président précise que les agents ne doivent pas faire de photocopies et que les usagers s'y habitueront.

Mme ANDRE évoque un problème de liaison informatique, les agents du SIE ne peuvent pas passer de communications au CDI.

Le président répond que des boucles ont été mises en place. Des vérifications vont être effectuées pour détecter d'éventuelles anomalies.

Mme RANC fait remarquer qu'actuellement le nombre de sonneries est limité à 2, ce qui est insuffisant.

Le président précise que le nombre normal est de 4 sonneries.

Sur la campagne 2009, il précise que l'objectif de saisie rapide est destiné à assurer les rentrées budgétaires, à rendre un meilleur service à l'utilisateur, à réduire le contentieux de la PPE, à améliorer la performance des services (missions de mise à jour TH, relance des défaillants, CSP).

Il rappelle qu'en 2008, le pourcentage de saisie était de 85 % au 10 juillet (95 % à Brioude, 88 % au Puy et 77 % à Yssingaux).

Cette année, des moyens en renforts auxiliaires sont accordés : 2 à Brioude, 3 au Puy (dont 1 pour le tri des déclarations de propriétés bâties) et 3 à Yssingeaux.

Des agents de l'EDRA et des ALD viendront renforcer le dispositif. Les agents ex-CDIF du CDI du Puy effectueront également de la saisie.

La campagne de réception débutera le 11 mai. Les horaires d'ouverture sont reconduits (8h30-12h00 et 13h30-17h00), soit 1 heure de plus le soir. Les 2 derniers jours de la campagne, la réception sera prolongée jusqu'à 19 heures sur l'HDI du Puy.

Les cellules téléphoniques effectueront des vacations de 2 heures.

Le traitement des courriels SCoup permettant de répondre à des questions d'ordre général sera assuré du 27 avril au 12 juin, par la Direction, les IP, la BDV et le PCE.

Des réceptions en mairies seront assurées à Saugues, St Didier en Velay et Dunières et trois réceptions en Trésorerie (Langeac, Monistrol, Craponne).

Un espace dédié à la campagne est ouvert sur Alti43 et comporte des éléments de calendrier, des liens avec les imprimés, des renseignements sur la télédéclaration, des informations relatives aux annuaires, aux numéros de téléphone.

Un communiqué de presse sera diffusé pour informer les usagers de l'adressage des déclarations vers le 11 mai (73000 seront mises à la poste le 7 mai).

Des sous mains plastifiées seront distribués aux agents pour les aider en réception.

Un poste en libre service sera mis en place à l'HDI du PUY pour les contribuables qui voudront télédéclarer. Du 15 au 30 mai, un soutien sera assuré par la CMI.

Mme MEKHALDI précise que depuis le début de l'année, les agents reçoivent de nombreuses demandes d'usagers au sujet des crédits d'impôt 2009.

M. DESCAMPS estime qu'on ne peut pas apporter de réponses fiables sur des éléments qui ne sont pas en place.

M. COHADE évoque la question du rapprochement entre la 2042 et les déclarations professionnelles.

Le président répond que M. LOUCHE est chargé d'une enquête sur ce point.

III – Questions diverses

★ Le SIP de Brioude

M. TRES_CARTE interroge le président sur l'avenir du 2^{ème} emploi recouvrement qui a été revendiqué par les agents et leurs représentants et ce au-delà du 31 décembre 2009. Il demande également que le collègue B qui doit être affecté le 1^{er} septembre soit installé avec ses collègues DGI et pas avec les agent recouvrement, pour éviter toute dérive toujours possible en terme d'obligation lors d'éventuelles absences des collègues chargés du recouvrement.

Le président répond qu'un bilan sera établi fin 2009 pour examiner l'opportunité de maintenir un 2^{ème} emploi au recouvrement en 2010.

Par ailleurs, il estime que la décision d'installer le futur contrôleur avec l'agent recouvrement lui paraît tout à fait appropriée. Il sera relié téléphoniquement à la boucle DGI et en cas d'absence de sa collègue, il prendra en charge la communication, comme on le fait à l'accueil.

★ CDI/CDIF

M. CIACHERA demande des précisions sur l'audit réalisé par M. CHAZALON sur ce point.

Le président indique qu'il s'agit d'une enquête, d'un point d'étape dont les résultats seront évoqués lors d'un prochain CTPD.

★ Le mouvement d'IDEP

Le président informe le CTPD que dans le cadre des suites du mouvement, le départ de M. PAYS a été pris en compte et Mme VINCENT, actuellement IDEP 2 dans le Vaucluse est affectée dans le département. Les IDEP étant nommés au département, un mouvement local va être établi pour affecter les IDEP comptables sur un poste et les IDEP non comptables sur une résidence.

A propos des mutations d'agents du cadre C, M. TRESCARTE souhaiterait connaître le nombre de demandes d'admission à la retraite déposées.

Le président accède à sa demande. Le nombre de demandes déposées sera communiquée aux organisations syndicales.

★ Réunions sur les nuisances

M. CIACHERA demande des précisions sur l'organisation de ces réunions

Le président indique que, dans le cadre d'un groupe de travail sur le document unique, les chefs de service, qui ont été formés à cet effet, doivent organiser des réunions sur les sites, avec des agents volontaires, afin de réfléchir sur les risques professionnels.

M. TRESCARTE fait observer que des agents qui ont participé à ces réunions n'avaient pas d'information préalable.

★ Présence de symboles républicains dans les bâtiments publics.

M. TRESCARTE fait remarquer qu'aucun texte législatif n'impose de telles pratiques et par conséquent, il demande, qu'il n'y en ait aucun dans la sphère de la DGFIP. .

Le président en convient mais ajoute qu'il s'agit d'une coutume de la tradition républicaine.

★ Refonte de la carrière B

Le président indique qu'il ne dispose d'aucune précision sur ce point.

En l'absence de nouvelle question, le président remercie les participants et lève la séance à 17 heures 15.

* *

*

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Bernard CIACHERA

DECLARATION LIMINAIRE CTPD

ORDRE DU JOUR / Bilan du budget 2008 et le provisionnel de 2009. DPR 2009

Monsieur le Président, Directeur des Services Fiscaux,

Notre déclaration sera brève. Hier c'était l'Assemblée Générale de l'union syndicale SNUI-SUD TRESOR avec 49 participants venant de tous les services de la DSF 43, du Trésor, de la DSF 63 et du BN.

Nous avons fait le point des difficultés rencontrées dans l'accomplissement de nos missions. Tous les adhérents et militants unanimes s'adressent à vous pour vous part de leur sentiment non seulement de lassitude mais de mal être au travail.

Tous dénoncent le manque cruel de personnel, la pression hiérarchique de management, le manque de considération à leur endroit...tous sont las des réformes qui succèdent aux réformes, tous sont las des réunions tout azimut, des stages, des changements perpétuels d'applications informatiques.

Tous enfin sont touchés par les éléments extérieurs sociaux économiques frappant leurs parents, leurs enfants, leurs alliés, sans compter les maladies et les problèmes familiaux liés à la crise actuelle.

Aucun de vos services ne semble vivre dans la quiétude et la sérénité...

Tous réclament plus d'appuis techniques, **une vraie considération**, et une mise en valeur réelle de leurs compétences et de leurs acquis professionnels.

Tous réclament une mise à plat de leurs missions et de leurs carrières qui n'ont plus rien à voir avec celles de jadis pour lesquelles ils furent recrutés, avec comme corollaire une augmentation substantielle de leur traitement.

Même les jeunes agents arrivés nouvellement ressentent le même malaise et ne trouvent aucun soutien moral efficace de la part de leurs chefs trop occupés par ailleurs à mettre en place les réformes dans l'unique but d'atteindre des objectifs. Objectifs qui n'ont aucun rapport avec la haute idée de justice sociale et fiscale pour lesquelles ils se destinaient..

Le programme du CHS de cette année 2009 met l'accent particulièrement sur les risques psychosociaux liés à l'environnement du travail.

Ce compte rendu de notre Assemblée générale ne saurait, Monsieur le Président, être considéré par vous vous-même comme une simple vue de l'esprit.

Déclaration liminaire au CTPD du 22 Avril 2009

(22/04/2009 – 2^{ème} convocation)

Monsieur le **Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Loire (DSF 43)** vous nous conviez une 2^{ème} fois à un CTPD qui doit traiter principalement du Budget de la DSF 43 et de la campagne IR 2009.

Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 siègent à cette convocation, car ils estiment que même si leurs interventions débouchent trop rarement sur des réponses positives de la part de l'administration, leur devoir est quand même de vous faire face.

Dernièrement leur pugnacité, lors de la mise en place du SIP de Brioude auquel nous sommes opposés, a quand même permis à Monsieur le TPG et à notre directeur, de prendre enfin conscience qu'un seul emploi ne pouvait assurer la qualité, a minima, qu'exige cette nouvelle restructuration. Nul doute que notre présence active, sur le terrain et dans toutes les instances auxquelles nous siégeons, permettra la pérennisation de cette décision de bon sens.

Pour En revenir au Budget de la future ex DSF 43, nous vous rappelons Monsieur le Président, que **NOUS** étions, lors du CTPD qui traitait de ce même sujet l'an dernier, très mécontent de votre décision de basculer plus de 15 000 euros de l'enveloppe « frais de personnels » à celle de « frais de fonctionnement » appliquant de la sorte la gestion asymétrique que permet insidieusement la fameuse LOLF. Les 7 000 euros que vous avez décidé de basculer, cette année encore, ne sont pas acceptables et nous dénonçons fermement cette nouvelle dérive de votre part.

Depuis **toujours les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 exigent** que tout euro destiné aux frais de personnels soit utilisé à cette fin. Même si nous sommes pour la défense de tous les emplois statutaires, nous revendiquons que cet argent aille en direction des personnels, même s'il s'agit de contractuels.

Sur la campagne **IR 2009**, les **représentants des personnels du SNADGI CGT 43** souhaitent qu'elle se passe dans les meilleures conditions. Pour ce faire la DSF 43 doit et ce à tous les niveaux, donner les moyens aussi bien en personnels que matériels d'accomplir cette mission. Actuellement tous les services concernés par ces objectifs sont sinistrés en terme de personnel, suite à des arrêts de longue durée. Comment notre DSF pourra-t-elle y faire face. Nous en profitons pour dénoncer la politique actuelle qui consiste à supprimer un maximum de postes, partout. **Pas de suppression cette année**, et même, s'il le faut des créations, voilà le message que nous vous envoyons clairement et que nous vous demandons de faire suivre au plus haut. Nous dénonçons et stigmatisons votre décision de vouloir encore une fois faire un accueil du public entre 17h H et 19 H les deux derniers jours de la campagne. L'an dernier il n'y a eu que très peu de visites, moins de 15 sur les 2 jours, alors que curieusement deux de nos collègues ont assuré cette permanence, en contrepartie d'une rémunération conséquente au détriment, de plus, de tous leurs autres camarades qui ont assuré tous les jours cette mission et d'un doublement de leurs horaires de présence. A signaler qu'ils avaient la chance d'être particulièrement bien encadrés, le DSF ainsi que nombre de ses lieutenants les plus proches attendant patiemment l'usager aussi rare que désiré.

En terme de rationalité, pour ne pas dire de productivité voire d'efficacité, cette action surtout orientée façon propagande, est n'en doutons pas, au top du coût. Nous la dénonçons fermement. Nous revendiquons que tout cet argent et ces moyens humains soient utilisés de meilleure manière.

Un mot sur cette campagne qui curieusement et maladroitement débute au même moment que la mise en place du **SIP de Brioude**. Nous rappelons clairement que les **représentants des personnels du SNADGI CGT 43** ont dénoncé logiquement cette précipitation. En effet nous exigeons cette mise en place, que nous dénonçons, à la fin

de l'année au plus tôt. Les deux futurs ex responsables des deux futures ex directions départementales en ont décidé autrement pour épouser au mieux les directives de la DG qui sont imposées par le pouvoir en place. Toujours est-il que nos collègues vont avoir plusieurs défis à relever en même temps. Assurer pour le mieux l'accueil des usagers, la saisie des déclarations, les renseignements téléphoniques, les tâches courantes et la mise en place du SIP. Cela dans des conditions difficiles puisque les travaux au RDC en vue de l'installation début juin de nos collègues du Trésor continueront. De plus ils devront palier les absences de longues durées de nombreux collègues touchés durement par les aléas de la vie.

Les **représentants des personnels du SNADGI CGT 43** tiennent, une nouvelle fois, à alerter les responsables locaux sur les dangers réels que génère cette politique du toujours plus avec toujours moins. Sur le terrain les agents n'en peuvent plus, et leur conscience professionnelle ne peut plus pallier les décisions subies et trop souvent précipitées.

Si vous voulez, Monsieur le Président/directeur, vraiment que vos engagements de qualité dans le rendu de nos missions soient tenus, il faudra certainement que vous entendiez réellement toutes les petites mains qui font le travail sur le terrain et leurs loyaux représentants qui vous font face.

Votre véritable challenge est certainement à ce niveau et **NOUS** serions les premiers à reconnaître tout votre mérite. N'en doutez pas.